RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 2 4 NOV. 2014

portant nomination des membres du jury du concours externe de technicien(ne) d'art du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête:

Article 1er

Monsieur Jacques PHILIPPON, conservateur général du patrimoine, conservateur régional des monuments historiques, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, est nommé en qualité de président du jury du concours externe de technicien(ne) d'art, métiers du textile, spécialité artiste licier, du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Dominique BELLENGER, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité artiste licier, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Christine PLAIGNAUD, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité artiste licier, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Gwendaline VENET, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité artiste licier, service à compétence nationale du Mobilier national.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 2 4 NOV. 2014

Photos de la companya della companya della companya de la companya de la companya della companya

La ministre de la culture et de la communication, Pour la ministre et par délégation : Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

C. CASTELL